La protection des forêts canadiennes

Partage international nº 263 – Juillet 2010

De grandes compagnies forestières et des associations de défense de l'environnement viennent de conclure un accord qui protégera plus de 300 000 km² de la forêt nord-canadienne. Cela représente les deux tiers de la superficie de la France. En outre, 385 000 km² supplémentaires seront soumis à des règles strictes visant une gestion durable de la forêt et la protection de zones sensibles du point de vue écologique et culturel. La plupart des sociétés forestières canadiennes laisseront de côté presque la moitié des terres sur lesquelles elles ont des droits. En contrepartie, neuf groupes environnementaux, dont *Greenpeace* et *the Nature Conservancy*,ont suspendu leur campagne de boycott à l'encontre de ces sociétés aux productions multiples allant du bois de construction au papier toilette ; et même, désormais, ils leur apporteront un soutien actif.

« Cet accord nous permettra de protéger les parties les plus intactes de la forêt boréale qui constituent l'habitat menacé des caribous et d'autres espèces », a déclaré Steve Kallick, directeur de la campagne de conservation de la zone boréale *au Pew EnvironmentGroup*, groupe qui a négocié avec succès cet accord qu'il qualifie de *« radicalement pragmatique ».*

« La protection de ces forêts et de leur sol qui contient des quantités énormes de carbone constitue une grande marche en avant », a expliqué Stuart Pimm, spécialiste de l'écologie à l'Université Duke de Caroline du Nord. Il y a environ 186 milliards de tonnes de carbone emmagasinées dans les forêts boréales canadiennes, l'équivalent de l'énergie mondialement produite en 27 ans à partir de la combustion des hydrocarbures fossiles.

Ajouté aux engagements antérieurs, cela signifie que 1,6 million de km² de la forêt boréale canadienne ne seront pas déboisés, ce qui en fait la plus vaste zone forestière protégée du monde.

Sources : nature.com/news ; forestethics.org
Thématiques : environnement
Rubrique : Tendances